

BUREAU COMMUNAUTAIRE SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2023 À 18H00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération 1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Pouvoir de Danièle BEAUX-SPEYSER

Présents:

AIX-LES-BAINS Renaud BERETTI FRUGIER Michel 2 **AIX-LES-BAINS**

Pouvoir de Thibaut GUIGUE MONTORO-SADOUX Marie-Pierre 3 AIX-LES-BAINS

4 **BOURDEAU DRIVET Jean-Marc** 5 **BRISON SAINT INNOCENT CROZE Jean-Claude** 6 **CHINDRIEUX BARBIER Marie-Claire** CONJUX SAVIGNAC Claude DRUMETTAZ-CLARAFOND 8 JACQUIER Nicolas

ENTRELACS 9 **BRAISSAND** Jean-François 10 **GRESY-SUR-AIX** MAITRE Florian

LA BIOLLE **NOVELLI Julie** 11 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT MORIN Bruno 12 LE BOURGET DU LAC **MERCAT Nicolas** 13

14 LE BOURGET DU LAC SIMONIAN Edouard 15 LE MONTCEL **HUYNH Antoine** 16 MOTZ **CLERC Daniel** 17 **ONTEX CARRIER Christiane** 18

PUGNY-CHATENOD CROUZEVIALLE Bruno 19 SAINT OFFENGE **GELLOZ Bernard**

20 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE **TOUGNE-PICAZO Brigitte TRESSERVE** 21 LOISEAU Jean-Claude 22 **TREVIGNIN CHAPUIS Nicolas** 23 **VOGLANS MERCIER Yves**

20 communes présentes

Absents excusés :

MOUXY FILIPPI Laurent SAINT OURS **ALLARD Louis** VIVIERS-DU-LAC AGUETTAZ Robert

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 31 octobre 2023, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 9 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 23 présents et 25 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte règlementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.





DÉLIBÉRATION

N°: 2 Année: 2023 Exécutoire le: -5 DEC. 2023 Publié / Notifiée le: -5 DEC. 2023

Visée le : 1 5 NOV. 2023

COMMANDE PUBLIQUE

Accord cadre à bons de commandes n°2023-34 pour la réalisation de travaux d'entretien et de construction de voiries, de réseaux et d'ouvrages annexes Attribution

Monsieur le Président rappelle la délibération de groupement de commandes entre la commune d'Aix-les-Bains et Grand Lac, en date du 4 juillet 2023, dans le cadre d'un marché commun pour la réalisation de travaux d'entretien, de renouvellement et de construction d'ouvrages de voiries et de réseaux sur l'ensemble du territoire de Grand Lac.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la tenue de la Commission d'Appel d'Offres en date du 17 octobre 2023 concernant cet appel d'offre pour un accord cadre mono attributaire de travaux à bons de commande.

Le montant annuel minimum des travaux Grand Lac est de 300 000 € HT, le montant annuel maximum des travaux Grand lac est de 1 500 000 € HT et le montant maximal par bon de commande est fixé à 80 000 € HT.

La durée de l'accord cadre est de 1 an renouvelable 3 fois.

Les offres étaient jugées, conformément au règlement de la consultation, à hauteur de 60% sur le critère prix et de 40 % sur le critère technique.

S'agissant d'un accord cadre à bons de commandes établi sur la base de plus de 600 prix unitaires, 15 devis d'aide au dépouillement ont été établis afin de comparer les offres entre elles.

Une seule offre a été réceptionnée, celle de l'entreprise EIFFAGE ROUTE CENTRE-EST. Celle-ci répond aux attentes du cahier des charges tant financièrement (en deçà des estimations) que techniquement.

La commission d'appel d'offres en date du 17 octobre 2023 propose donc de retenir l'entreprise EIFFAGE ROUTE CENTRE-EST.

Pour une complète information de l'assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché.

Ce marché étant utilisé par différents services de Grand Lac, les crédits sont ouverts sur plusieurs budgets tant en investissement qu'en fonctionnement.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,

APPROUVE l'attribution du marché à l'entreprise précitée,

AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché ci-dessus énoncé avec l'entreprise indiquée.

Aix-les-Bains, le 7 novembre 2023

Le Président, Renaud BERE

La secrétaire de séance, Julie NOVELLI

Délégués en exercice : 33Présents : 23Présents et représentés : 25

- Votants: 25 - Pour : 25 - Contre : 0 Abstentions: 0 Blancs: 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 2 : Accord cadre à bons de commandes n.2023-34 pour la réalisation de travaux d'entretien et de construction de voiries, de réseaux et d'ouvrages annexes - Attribution -

Date de transmission de l'acte :

15/11/2023

Date de réception de l'accusé de

15/11/2023

réception :

Numéro de l'acte :

d4743 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

073-200068674-20231107-d4743-DE

Date de décision :

07/11/2023

Acte transmis par :

ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

1.1.1. Délibérations

1.1.1.3. Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

